

Profil-recherche 30

L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par profession

Responsable:

Michèle Gervais, Programme de Soutien à la recherche et organisation du travail, IRSST

Origine et contexte

Tous les travailleurs ne sont pas égaux face aux risques de lésions professionnelles. Des études statistiques peuvent offrir des outils pour bien cerner ces différences et orienter efficacement les activités de recherche et de prévention. Il s'agissait donc de mettre au point des indicateurs socio-sanitaires aptes à mesurer les niveaux de risque des populations exposées aux lésions professionnelles.

L'équipe de Soutien à la recherche et organisation du travail de l'IRSST a procédé, dans ce cadre, à une analyse des possibilités d'exploitation des sources administratives de données sur les employeurs et les travailleurs, qui a débouché sur une exploitation des données du dernier recensement canadien (1981) et des statistiques des lésions professionnelles de la CSST. L'utilisation de ces deux sources d'information rend possible la réalisation de plusieurs études en deux phases successives. La première phase a pour objectif d'étudier toutes les professions et tous les secteurs d'activité économique au moyen de quelques indicateurs socio-sanitaires basés sur l'incidence, la durée d'indemnisation (gravité) et la prévalence des lésions professionnelles (gravité et incidence combinées). La seconde phase sera caractérisée par le croisement des professions avec les secteurs d'activité.

La présente étude a pour objectif spécifique d'identifier les niveaux de risque particuliers aux différentes professions, sans aucun découpage par secteur d'activité. Cette optique diffère de celle couramment utilisée qui met l'accent sur le secteur d'activité. Les risques encourus par les travailleurs exerçant une même profession ont de fortes chances d'avoir en commun certains facteurs de risques reliés, par exemple, à l'outillage, à l'équipement, à l'environnement physique, aux procédés ou aux tâches.

Cette approche est d'autant plus intéressante que c'est la première fois qu'un tel tableau d'ensemble est présenté pour le Québec.

Méthode de travail

La chercheure a utilisé deux ensembles de données: le fichier des lésions professionnelles de la CSST et le recensement du Canada en 1981.

Depuis plusieurs années, la CSST recueille des informations sur les caractéristiques professionnelles et démographiques des travailleurs accidentés. Pour les fins de cette étude, seuls les événements survenus en 1981 et entraînant une interruption de travail ont été retenus, soit près de 200 000 lésions professionnelles. Ce sont les accidents avec incapacité temporaire ou permanente ainsi que les maladies professionnelles avec jours d'indemnisation.

Les données de Recensement Canada en 1981ont été utilisées comme estimation de la population annuelle moyenne exposée aux risques de lésions professionnelles. Le recensement constitue la seule source complète de données sur la distribution socio-démographique des travailleurs

Les données de la CSST et celles du recensement ne sont pas exemptes de biais. L'exploitation de ces données peut toutefois apporter des résultats valables.

Cinq indicateurs ont été retenus pour mesurer les différences entre les niveaux de risque de lésion par profession: le taux d'incidence global, le taux d'incidence 6 jours et plus, la durée moyenne d'indemnisation par lésion (indicateur de gravité), la durée moyenne d'absence par travailleur et le taux quotidien d'absence (indicateur de prévalence).

Résultats

Parmi les 21 grands groupes de profession utilisés, huit correspondent à des activités généralement non manuelles et regroupent 5% des travailleurs québécois, alors que treize sont à caractère essentiellement manuel et recouvrent 45% des travailleurs du Québec.

Il y a une disproportion très nette de la répartition des lésions entre travailleurs manuels et non manuels. Le risque relatif de lésions professionnelles est huit fois plus élevé chez les travailleurs manuels (taux d'incidence de 12,6% par rapport à 1,6%). En excluant du groupe des manuels les travailleurs des services dont les risques sont sensiblement moins élevés, il apparaît que le tiers des

travailleurs québécois subissent les trois quarts des lésions professionnelles.

Les lésions survenues en 1981 ont occasionné une perte de temps de travail équivalente à 20 500 personnes-années, dont 88% pour des emplois manuels. Cette perte représente en moyenne trois jours par travailleur, par année.

Les grands groupes de profession qui se démarquent par un taux d'incidence supérieur à la moyenne des travailleurs manuels (12,4%) sont les suivants: les usineurs (22%), les travailleurs des industries de transformation (18%), les travailleurs forestiers (18%), les mineurs (13%) et les travailleurs du bâtiment (13%).

Les 21 grands groupes professionnels ont été ensuite analysés à deux niveaux plus détaillés: celui des 80 secteurs professionnels et celui des300 professions. Cette analyse permet de mettre en évidence plus nettement les professions à risque élevé de lésions professionnelles.

Parmi ces professions, celles qui s'exercent dans un environnement immédiat en perpétuelle transformation (forêt, mines, chantiers de construction) et celles qui sont caractérisées par le travail en hauteur ou sur échafaudage (plusieurs métiers de la construction) ont des niveaux de risque particulièrement élevés.

Le second pôle où se concentrent les risques est celui des métiers propres à l'industrie lourde, plus précisément à l'industrie du métal —transformation, usinage, fabrication — et un troisième regroupe les tâches de manœuvre et de manutentionnaire.

Perspectives et prolongements

Ce genre d'étude permet de mesurer et de cerner de près la réalité de l'inégalité de l'exposition au risque.

L'utilisation du recensement canadien comportait une contrainte, la seule année-repère étant 1981. Depuis, les efforts en matière de prévention des accidents ont sans doute produit des effets susceptibles de modifier le bilan d'ensemble. Cette étude a permis d'évaluer les biais et de circonscrire les données les plus douteuses. Il est maintenant possible de poursuivre des études plus raffinées, par exemple en croisant des variables.

Cette étude constitue un outil de travail capable d'apporter un éclairage nouveau aux problèmes de sécurité au travail et de contribuer à l'orientation de la recherche et à la détermination des priorités. La reprise de cette série d'études, à l'occasion du prochain recensement, pourrait contribuer à mesurer l'efficacité des actions de prévention dans les milieux de travail et l'évolution de la situation en santé et en sécurité au travail.

L'IRSST, juin 1985